

Monsieur REMY, Conseiller Municipal chargé de la Commission Animation, rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal a décidé d'organiser des classes transplantées pour les enfants de la Commune.

En accord avec Monsieur l'Inspecteur Départemental de l'Education Nationale, 2 séjours en classe verte sont prévus au Centre de la Chaume de Nayemont (Vosges),

- du 22 Juin au 29 Juin 1981 pour les 2 classes du cours préparatoire de l'école primaire Pierre Loti,
- du 29 Juin au 6 Juillet 1981 pour la classe du cours préparatoire de l'école primaire Jacques Prévert.

Les modalités d'organisation de ces classes sont conformes aux circulaires ministérielles des :

- . 29 Mars 1961, Jeunesse et Sports,
- . 29 Octobre 1963, Education Nationale,
- . 27 Novembre 1964, Education Nationale,
- . 14 Novembre 1969, Education Nationale.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré,

- aurait souhaité que tous les élèves du cours préparatoire des deux groupes scolaires puissent en bénéficier,
- confirme l'organisation de 2 séjours en classe verte au Centre de la Chaume de Nayemont, commune des ARRENTES DE CORCIEUX (Vosges), pour 2 classes du cours préparatoire de l'Ecole primaire Pierre Loti et pour 1 classe du cours préparatoire de l'école primaire J. Prévert.

- fixe le quotient familiale à retenir : il devra comprendre toutes les ressources annuelles du foyer, y compris les prestations familiales et les bons de vacances,

cette somme, diminuée du loyer ou des intérêts des emprunts contractés pour l'habitation sera divisée par le nombre de personnes vivant au foyer (époux, enfants, ascendants à charge),

- décide que pour les familles envoyant la même années 2 enfants en classe de neige et ou verte, une réduction de 10 % sera accordée sur le montant de la participation familiale.

QUOTIENT MENSUEL FAMILIAL Ressources de l'année 1980, moins loyer ou intérêts des emprunts, divisées par nombre de personnes, divisées par douze	PARTICIPATION FAMILIALE
Moins de 663 F	77 F
de 664 à 772 F	98 F
de 773 à 883 F	118 F
de 884 à 992 F	143 F
de 993 à 1 103 F	159 F
de 1 104 à 1 212 F	174 F
de 1 213 à 1 323 F	195 F
de 1 324 à 1 434 F	215 F
de 1 435 à 1542 F	230 F
de 1 543 à 1 653 F	251 F
de 1 654 à au delà	261 F

- confie à l'UFOVAL CLIC l'organisation de ces classes,
- fixe la dépense totale à 511 F par élève, non compris les frais de transport,
- dit que cette dépense, soit 50 000 F, y compris les frais de transport, a été prévue à l'article 643 du budget primitif 1981.